

Questions orales

dans les faits apporté ce type de changement, et nous l'avons fait sans aucune discussion sur la Constitution.

• (1430)

Le gouvernement fédéral concentre ses efforts sur les domaines où il peut avoir le maximum d'impact, tout en laissant les gouvernements provinciaux et les municipalités faire la même chose.

Le genre de changement que le chef du Parti réformiste demande est déjà amorcé, mais cette évolution se fait sans rien briser et sans rien démolir comme le PQ et le Bloc le préconisent. Et cette évolution se fait pour le plus grand bien de tous les Canadiens.

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, les Canadiens proposent aux Québécois des changements, de vrais changements, et non des modifications constitutionnelles superficielles et symboliques.

La Constitution ne donne rien à manger aux citoyens, ne les aide pas à payer leur hypothèque ou à réaliser leurs rêves.

Ce qu'il nous faut aujourd'hui, c'est un gouvernement fédéral transformé qui respecte les attributions des provinces, mette un terme aux dépenses et aux impôts excessifs et donne à toutes les provinces les moyens dont elles ont besoin pour exploiter le potentiel de leur collectivité et de leur économie. Voilà ce que rendra possible un vote négatif.

Le gouvernement fédéral est-il ouvert à des changements de cet ordre? Le premier ministre est-il disposé à les accepter? Si tel est le cas, comment le gouvernement entend-il manifester cette ouverture de manière concrète avant le 30 octobre?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, on reconnaît l'arbre à ses fruits. Si le député examine ce que le gouvernement a fait au cours des deux dernières années, il constatera que ces changements fondamentaux sont déjà amorcés. Une seule chose peut mettre un frein à ce processus, et c'est un oui qui obligerait le Canada à revenir à la case départ.

Un non voudra dire que l'évolution du Canada, comme celle de tous les pays du monde, pourra se poursuivre rondement.

[Français]

Monsieur le Président, si vous voulez avoir la preuve que le gouvernement fédéral est ouvert au changement, vous n'avez qu'à regarder le discours remarquable du premier ministre du Canada hier soir à Verdun.

* * *

LA CAMPAGNE RÉFÉRENDAIRE

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Travail.

Lorsque le premier ministre parle de la société distincte, il parle toujours d'un concept vidé de son sens, subordonné au principe de l'égalité de toutes les provinces et rejeté par les Québécois lors du référendum sur l'accord de Charlottetown.

Hier, il a été impossible d'obtenir une réponse précise de la ministre du Travail. Nous lui reponsons donc aujourd'hui la même question. La ministre du Travail peut-elle nous dire quelle société distincte souhaite le premier ministre pour le Québec, celle de l'accord de Charlottetown qui ne veut rien dire parce qu'elle est subordonnée à l'égalité des provinces ou celle de l'accord du lac Meech contre laquelle le premier ministre s'est battu avec tant d'acharnement?

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, c'est très simple, je vais répéter en cette Chambre les propos du premier ministre sur la signification de la société distincte.

«Un Québec reconnu au sein du Canada comme une société distincte par sa langue, sa culture, ses institutions. Je l'ai dit et je le répète, je suis d'accord,» a dit le premier ministre.

Est-ce que le Bloc québécois est d'accord avec la société distincte?

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, hier, la ministre déclarait en cette Chambre que Clyde Wells était en faveur de la société distincte. Doit-on comprendre de ses propos qu'elle et son premier ministre, lorsqu'ils parlent de la société distincte, se rapportent à la même définition que Clyde Wells, c'est-à-dire une définition complètement vide de sens et sans aucun des pouvoirs réclamés par le Québec depuis plus de 30 ans?

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, c'est tellement surprenant de voir le Bloc québécois vouloir défendre la notion de société distincte, alors que leur chef actuel, le chef du oui, M. Parizeau, dit qu'il ne veut rien savoir de la société distincte; il veut qu'on lui sacre patience avec la société distincte. Ce n'est pas cela qui l'intéresse. Ce qui l'intéresse, c'est de détruire le Canada pour créer un nouveau pays. C'est ça la grande différence entre le premier ministre du Canada et le premier ministre du Québec.

Nous, on veut garder ce pays qui s'appelle le Canada et on veut toujours être fiers et être distincts au Québec.

• (1435)

[Traduction]

M. Stephen Harper (Calgary-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, ma question concerne l'allocation que le premier ministre a prononcée hier soir et la discussion sur les changements constitutionnels possibles.

Avant l'accord de Charlottetown, le Parti réformiste et le Parti libéral s'étaient engagés à ce qu'un référendum national soit tenu avant tout amendement constitutionnel important. Le Parti libéral maintient-il toujours son engagement et est-il encore d'avis que tout changement constitutionnel devra être soumis à la population et approuvé par référendum?